

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement de Molsheim
 Membres en fonction : 55

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 17 juin 2013
 Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM
 Le Conseil de Communauté s'est réuni le 17 juin 2013 sur convocation
 Adressée par le Président le 10 juin 2013.

Étaient présents :

BAREMBACH	/	Mme Monique BEL
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	/
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	M. Jean-Charles BERNARD
BLANCHERUPT	M. Jean-Sébastien REUTHER	/
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	/
LA BROQUE	M. Jean-Bernard PANNEKOECKE	M. Pierre MATHIOT
LA BROQUE		Mme Patricia CASNER
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	M. Maurice GUIDAT
GRANDFONTAINE	M. Philippe REMY	/
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD	Mme Laurence JOST
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Mme Christine MORITZ	/
NATZWILLER	M. André WOOCK	M. Jean-Paul THORWARTH
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLF	Mme Martine SIEGFRIED
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	/
RANRUPT	Mme Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	/
RUSS	M. Jean-Louis RENAUDIN	M. Maurice CHARTON
SAALES	M. Jean VOGEL	M. Jean-Pol HUMBERT
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	M. Bernard ENCLOS	/
SAULXURES	/	M. Jérôme SUBLON
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY	M. J-Frédéric HEIM
SCHIRMECK	/	M. Daniel GENLOT
SOLBACH	M. Ervain LOUX	M. Yves MATTERN
URMATT	/	M. Camille MOSSER
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	M. Jean COURRIER
WILDESBACH	M. André FASSLER	M. Paul FISCHER .
WISCHES	M. Alain FERRY	M. Alain HUBER
WISCHES		M. André SCHAEFFER

Avaient donné procuration:

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER avait donné procuration à Mme Monique BEL
BOURG-BRUCHE	M. V. PETERSCHMITT avait donné procuration à M. Jean-Pol HUMBERT
MUHLBACH/BRUCHE	M. Nicolas BONEL avait donné procuration à Mme Christine MORITZ
SAULXURES	M. Hubert HERRY avait donné procuration à M. Jérôme SUBLON
URMATT	M. Vincent METZGER avait donné procuration à M. Camille MOSSER

Etaient excusés : Messieurs Jacques CHRISTMANN, Albert SEILER, Nicolas KOLIFRATH, Laurent LANDAIS, Régis SIMONI, Francis FRERING

Assistaient à la réunion : Mesdames Françoise ALRIC, Pauline BARBAUX, Anne Catherine OSTERTAG. Monsieur Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2013,
- 2) Décisions du Bureau du 03 juin 2013,
- 3) Communications,
- 4) Charte Forestière de territoire : présentation de la démarche par Madame Françoise ALRIC, Directrice-Adjointe de la Fédération Nationale des Communes Forestières,
- 5) Gestion du personnel,
- 6) La Mesnie H : Tournée Théâtrale pour public scolaire et tout public,
- 7) Chalet du Champ du Feu : Fonctionnement estival,
- 8) Association des Commerçants et Artisans du Champ du Feu : Demande de subvention,
- 9) Divers.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2013

Le procès verbal de la séance du 27 mai 2013 est approuvé à l'unanimité .

2) DECISIONS DU BUREAU DU 03 JUIN 2013

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Décembre 2011,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **8 326,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Décembre 2011,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **4 000,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

SITE STEINHEIL : MESURES AMIANTE

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2011,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier au bureau Habitat santé environnement des prélèvements d'air amiante et plomb pour un montant évalué à la somme de 1165.00 € HT.

AUTORISE le Président à passer commande et à payer la facture correspondante auprès de la société HABITAT SANTE- Environnement, domiciliée, 91 c, route des romains, 67200 STRASBOURG,

TRAVAUX AU CHALET DU CHAMP DU FEU : INSTALLATION D'UNE TELEGESTION POUR L'ALARME ANTI INTRUSION AVEC PARAMETRAGE SUR UN PC DISTANT

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 septembre 2011,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à la société Electricité ILLER, l'installation d'une télégestion pour l'alarme anti intrusion pour un montant évalué à la somme de 1006.74 € HT.

AUTORISE le Président à passer commande et à payer la facture correspondante auprès de la société Electricité ILLER, domiciliée, 6, rue G.Romazzotti, 67120 MOLSHEIM,

PLANS PAYSAGERS INTERCOMMUNAUX : DOSSIERS D'AIDE AU DEBOISEMENT

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 mai 2003,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser des subventions d'un montant total de 1000.00 € à divers bénéficiaires dans le cadre de l'opération « Plans Paysagers Intercommunaux : Aide au déboisement », pour le travail spécifique de suppression de micro-boisement.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du constat de déboisement.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 6574.

3) COMMUNICATIONS

Monsieur le Préfet sera en visite dans la vallée de la Bruche le mercredi 19 juin de 10 heures à 14 heures. Au programme Siat Braun, TRW et temps d'échange avec les élus.

Madame Claudine Philbert, chargée d'accueil et de secrétariat à la CCVB quitte son poste à mi temps pour rejoindre la commune de Plaine.

Monsieur le Président donne lecture du courrier de remerciements de l'association mathématiques sans frontières .

Monsieur le Maire de Grandfontaine invite ses collègues élus à une montée au Donon le 06 juillet à 6 heures du matin.

Une conférence sur la maladie de Lyme organisée par la MSA et le centre de soins infirmiers de Schirmeck se tiendra le 08 juillet 20 heures, à la salle des fêtes de Schirmeck.

4) CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE : PRESENTATION DE LA DEMARCHE PAR MADAME FRANÇOISE ALRIC, DIRECTRICE-ADJOINTE DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES,

Monsieur le Président rappelle à Mesdames et Messieurs les délégués communautaires les termes de la délibération, prise le 22 avril 2013. La communauté de communes de la Vallée de la Bruche assurera la maîtrise d'ouvrage de l'étude et de l'élaboration du document d'orientation de la Charte forestière. Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche précisera les conditions de réalisation de cette opération,

Pour permettre à tous de se familiariser avec cette démarche de Charte Forestière, Monsieur le Président a demandé à Madame Françoise ALRIC , directrice adjointe de la fédération nationale des Communes forestières de bien vouloir faire une présentation. Le power point de l'intervention est disponible sur le site www.cc.valleedelabruche.fr rubrique téléchargement

5) GESTION DU PERSONNEL : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE NON TITULAIRE

VU l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié,

Afin de préserver la continuité du service administratif, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité et du fait des congés annuels du personnel,

Monsieur le Président propose de recruter un(e) ou des contractuels(les) du 1^{er} juillet au 31 août 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe non titulaire à temps complet, pour les mois de juillet et août 2013.

Les attributions consisteront à :

- accueil physique et téléphonique du public
- secrétariat courant
- collaboration avec les agents sur dossiers

La rémunération sera calculée à l'échelon 1 de la grille d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, cadre d'emploi de catégorie C, indice brut 297, indice majoré 309, pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

CHARGE Monsieur le Président de lancer la procédure de recrutement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de travail ainsi que toutes pièces y relatives.

6) LA MESNIE H : TOURNEE THEATRALE POUR PUBLIC SCOLAIRE ET TOUT PUBLIC.

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Communautaire du courrier de Monsieur Jacques BACHELIER, fondateur de la Mesnie H. Compagnie Jacques Bachelier.

Cette troupe d'acteurs professionnels, issus de la classe d'art dramatique du Conservatoire de Strasbourg propose à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche d'accueillir pendant une semaine une pièce du répertoire classique pour les scolaires et une représentation en soirée pour tout public.

Le coût est de **6 000,00 €**. Cette tournée aurait lieu au 1^{er} semestre 2014.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de s'associer à cette tournée théâtrale et de verser à la Mesnie H. Compagnie Jacques Bachelier la somme de **6 000, 00 €** à l'issue des représentations.

7) CHALET DU CHAMP DU FEU : MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

VU la délibération prise en Conseil de Communauté en date du 19 septembre 2011, relative à la répartition des charges de gestion et de fonctionnement du chalet du champ du feu,

Le Président présente au Conseil de Communauté le projet de convention d'utilisation du Chalet du Champ du Feu à Belmont, pour la période du 15 mars au 15 décembre.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

ACCEPTTE les tarifs suivants :

- **Salle hors sac (journée période d'ouverture de l'Office de Tourisme) : 200,00 €.** Forfait nettoyage en sus
- **Salle hors sac (journée hors période d'ouverture de l'Office de Tourisme) : 400,00 €.** Forfait nettoyage en sus
- **Locaux du Ski Club : 100,00 €** Forfait nettoyage en sus
- **Forfait nettoyage (salle hors sac, toilettes, entrée) : 80.00 €**
- **Forfait nettoyage (locaux du ski club) : 40.00 €**
- Une caution de **300 €** sous forme de chèque sera déposée en garantie des dommages éventuels.

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs à ce projet.

8) ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DU CHAMP DU FEU : DEMANDE DE SUBVENTION,

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de l'Association des Commerçants et Acteurs du Champ du Feu relative à la « Fête d'été ». Cette manifestation aura lieu le 07 juillet 2013 et sera ouverte à tous publics.

CONSIDERANT que les objectifs de cette animation sont :

- Développement du site du Champ du Feu,
- Découverte des activités qui peuvent se pratiquer sur le massif en été.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- de verser une subvention de **1 500,00 €** à l'Association des Commerçants et Acteurs du Champ du Feu.
- De mettre à disposition, à titre gracieux, de l'Association des Commerçants et Acteurs du Champ du Feu, la salle hors sac et le centre école.

9) MOTION FISCALITE LOCALE

Monsieur le Président rappelle aux délégués communautaires la situation financière des communes de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche. Les principales caractéristiques en sont les suivantes :

En 2013, le revenu par habitant moyen de l'ensemble intercommunal est de 11 690.13 € alors qu'il est en France de 13 230.26 €, soit 12 % de moins .

Les différentes réformes sur la fiscalité locale conduisent à une lecture de plus en plus difficile des recettes locales et les informations nécessaires au vote des budgets sont communiquées de plus en plus tardivement (fin mars ou avril).

Si le produit fiscal a augmenté de 3.7 % entre 2012 et 2013, le produit total nécessaire à l'équilibre des budgets (recettes fiscales et allocations compensatrices (IFER, CVAE ...), FNGIR versé ou prélevé, n'a augmenté que de 1.33 %. Le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises a diminué de 19 % entre 2012 et 2013. L'effort fiscal demandé localement ne produit plus les mêmes effets.

La ressource fiscale locale provient aujourd'hui à plus de 83 % des taxes ménages contre moins de 17 % pour la fiscalité professionnelle. En 2009, la fiscalité professionnelle représentait 36% de la ressource fiscale locale.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), mécanisme correcteur mis en place dans le cadre de la Réforme de la Fiscalité locale, garant d'une réforme dans laquelle, il ne devait y avoir ni perdant, ni gagnant, représente en 2013, 9 % du produit fiscale local. Il rend les communes qui avaient une taxe professionnelle importante dépendante d'une dotation de l'Etat. Le même FNGIR est abondé par les communes qui prélèvent de la fiscalité pour la reverser à l'Etat. En résumé, on prend aux communes pauvres pour reverser aux communes plus aisées.

La réforme de la fiscalité locale a modifié substantiellement la répartition des impôts directs locaux entre les différents niveaux de collectivités territoriales. Le Département ne peut plus jouer son rôle de partenaire du bloc communal.

L'adhésion de la commune d'Urmatt à la CCVB n'a pas été accompagnée par une révision du mécanisme de compensation et le contribuable d'Urmatt supporte deux fois la part départementale de la taxe d'habitation affectée à la structure intercommunale.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DEMANDE

- Que la réforme de la fiscalité locale aboutisse à une réelle simplification. Il est de plus en plus difficile d'admettre qu'une partie de la fiscalité ménage perçue soit reversée au FNGIR, en quelque sorte à fonds perdu, sans aucune retombée pour les communes contributrices, mais pour abonder des revenus de communes nettement plus à l'aise au niveau financier.
- Que la réforme de l'intercommunalité soit accompagnée d'une réévaluation du mécanisme correcteur institué avec le FNGIR afin de maintenir les ressources fiscales des collectivités locales, sans pénaliser les habitants et ce, avec effet au 1er janvier 2012.

10) ACCUEIL DE STAGIAIRE,

Madame Pauline Barbaux , Etudiante en 4^{ème} année en sciences politiques sera en stage à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche du 17 Juin 2013 au 12 juillet 2013.

Son maître de stage sera Monsieur Eric Muziotti, agent de développement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De prendre en charge les frais de déplacement de Madame Pauline Barbaux entre son domicile et Schirmeck, sur la base de l'abonnement mensuel de travail en train,
- De prendre en charge les frais de déplacement et de repas de Madame Pauline Barbaux dans les conditions identiques à celles des agents de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 17 .

/		Mme Monique BEL	
Mme Alice MOREL		/	
M. Guy HAZEMANN		M. Jean-Charles BERNARD	
M Jean Sébastien REUTHER		/	
M. André HUNG		/	
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE		M. Pierre MATHIOT	
/		Mme Patricial CASNER	
M. Emile FLUCK		M. Serge GRISLIN	
M. René PETIT		M. Maurice GUIDAT	
M. Philippe REMY		/	
M. Henri GERARD		Mme Laurence JOST	
M. Philippe REMY		/	
M. André WOOCK		M. Jean-Paul THORWARTH	
M André WOLFF		Mme Martine SIEGFRIED	
M. Pierre GRANDADAM		/	
Mme Evelyne HAZEMANN		M. Bernard IDOUX	
M. Marc SCHEER		/	
M Jean Louis RENAUDIN		M. Maurice CHARTON	
M. Jean VOGEL		M. Jean-Pol HUMBERT	
M. Bernard ENCLOS		/	
/		M. Jérôme SUBLON	
M. Frédéric BIERRY		M. J-Frédéric HEIM	
/		M. Daniel GENLOT	
M Ervain LOUX		M. Yves MATTERN	
/		M. Camille MOSSER	
M. Pierre REYMANN		M Jean COURRIER	
M. André FASSLER		M Paul FISCHER	
M Alain FERRY		M. Alain HUBER	
/		M. André SCHAEFFER	